



EXTRAIT N°82/2024 DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE MARTINIQUE
REÇU LE

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

04 DEC. 2024

Contrôle de Légalité

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Eliane Mme MIEVILLY, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, Mme FRANCOIS Francine

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne, (procuration à M. ADELE Claude), Mme LEGIEL Eliane, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. THELESTE Johan, (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine, M. MARLET Camille,

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, M. DELPHIN Laurent M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ACQUISITION, POSE ET AMÉNAGEMENT DE MODULAIRES
POUR LA RELOCALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le maire expose :

La Ville de Saint-Joseph a prévu de relocaliser la Police Municipale. En effet, l'emplacement actuel du poste de police a été sélectionné pour accueillir en partie le Contrôle de Légalité marché couvert projet structurant d'importance pour l'édilité et la commune.

**PRÉFECTURE MARTINIQUE
REÇU LE**

04 DEC. 2024

De plus, afin d'entretenir une gestion efficace des infrastructures et une meilleure coordination des activités urbaines, le poste de police se doit d'intégrer un C.S.U. (Centre de Surveillance Urbain). Le bâtiment actuellement occupé qui hébergeait anciennement l'office de tourisme, ne convient plus à leur activité qui impose du fait d'un effectif croissant, un espace plus grand et adapté.

Ce nouveau poste de police restera toujours au cœur du centre-ville à proximité de l'activité urbaine, en prenant place sur le terrain Maurice. Il sera construit en structure préfabriquée dans le but de permettre une installation rapide des services de Police, tout en réduisant les coûts et dans une dimension écologique.

L'opération Acquisition, pose et aménagement de modulaires pour la relocalisation de la Police Municipale s'élève à 274 000 € HT. Le plan de financement se déroule comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € (HT)				
Dépenses		Recettes		%
- Mission de Maitrise d'œuvre	20 000,00	ETAT DETR	219 200,00	80%
- Acquisition, Construction et Aménagement du poste de police en modulaires	250 000,00	VILLE		
- Honoraire bureau de contrôle	4 000,00	Autofinancement	54 800,00	20%
TOTAL	274 000,00		274 000,00	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER** le plan de financement présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 décembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

